

Oullins

Campement sauvage de gens du voyage : l'arrêté préfectoral annulé

Le maire d'Oullins-Pierre-Bénite avait saisi l'État pour chasser d'un terrain une cinquantaine de caravanes de gens du voyage installées illégalement. Le tribunal administratif vient d'annuler l'arrêté préfectoral, qui avait été pris mercredi, la compétence relevant de la Métropole et non de la commune.

Depuis le 13 décembre, deux campements de gens du voyage sont implantés sans autorisation à Oullins-Pierre-Bénite. Celui du 183, rue de Martyrs de la Libération, comptant une cinquantaine de caravanes, était visé par un arrêté préfectoral qui vient d'être retoqué par le tribunal administratif.

Mise en demeure

Le 8 janvier, la préfecture avait, à la demande du maire, mis en demeure les occupants du terrain de quitter les lieux dans un délai de 24 heures. Un particulier, chef d'entreprise a demandé l'annulation de cet arrêté estimant que « l'arrêté municipal du 16 juillet 2008 interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil aménagée était il-



Les caravanes serrées les unes contre les autres, sur le terrain privé le long de la rue des Martyrs-de-la-Libération à Oullins-Pierre-Bénite, n'ont plus à partir. Photo Jean-Paul Massonnat

légal, puisque seul le président de la Métropole de Lyon est désormais compétent pour édicter une telle interdiction »⁽¹⁾. Il vient d'obtenir gain de cause.

« Le tribunal a justement considéré que le préfet n'était pas autorisé à mettre en demeure les personnes, installées sur le terrain, de le quitter, puisqu'il

se fondait sur un arrêté datant de 2019 de la commune de Pierre-Bénite, alors que cette compétence n'est plus de la commune, mais de la Métropole⁽²⁾ », explique au *Progrès* M^e Thomas Fourrey, son conseil.

L'arrêté de la préfète a donc été annulé sur ce seul motif. Le tribunal administratif a par

ailleurs condamné l'État à verser la somme de 800 € au particulier demandeur.

L'avocat lyonnais et M^e Tatiana Bechaux avaient également relevé que « les conditions liées au manque d'hygiène et au défaut de sécurité n'étaient pas réunies », mais le juge n'a pas eu à se prononcer à ce sujet, du fait

de l'illégalité de l'arrêté.

● A. D.

⁽¹⁾ Créée le 1^{er} janvier 2024, la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite est membre de la Métropole de Lyon. ⁽²⁾ La Métropole est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Oullins-Pierre-Bénite

Soldes : gratuité des parkings du centre pour « soutenir le commerce de proximité »

De ce samedi 11 janvier jusqu'au samedi 25 inclus, le stationnement sera gratuit sur toute la Grande rue d'Oullins et les 6 parkings du centre-ville.

« Parce que les commerçants ont souffert de la mise en sens unique de la Grande rue et que la Ville soutient le commerce de proximité, essentiel pour notre cadre de vie, nous avons fait le choix de rendre le stationnement gratuit sur toute la Grande rue et 6 parkings du centre-ville » a-t-on appris par un communiqué de la municipalité.

Pas de ticket

Pas besoin de ticket ! Les horodateurs seront inopérants et une campagne d'affichage sera déployée pour informer les clients. Les utilisateurs qui passent habituellement par l'ap-



Pas besoin de nourrir les parcmètres pendant la période des soldes à Oullins. Photo Frederic Guillon

plication Flowbird pour payer le stationnement n'auront pas à le faire.

Les parkings concernés sont les parkings Diderot (150 pla-

ces), Aulagne (129 places), la Retonde (29 places), l'Église (37 places), la Camille (39 places) et Croix Tournus (28 places).

● F. G.**Oullins-Pierre-Bénite**

Grande-Rue : retour du double sens confirmé pour le 15 janvier

La deuxième étape de l'expérimentation des nouvelles mobilités sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite se termine dans les prochains jours. La Métropole de Lyon vient de confirmer le retour du double sens de circulation à partir du 15 janvier. Un retour très attendu par certains, cette expérimentation ayant soulevé une vive opposition de la part d'une partie de la population et de la municipalité... Mais une partie seulement, puisque plusieurs collectifs se sont montés pour manifester un soutien à l'expérience de sens unique dans la Grande rue.

Les vélos rue de la République

A partir de mi-janvier, c'est une nouvelle phase qui s'ouvre avec le retour du double sens auto dans cet axe majeur

d'Oullins et la création d'un cheminement cycliste double sens par la rue de la République.

Un comité de suivi se tiendra début février au cours duquel seront présentées les différentes évaluations de l'expérimentation. Dans un communiqué, la Métropole se félicite déjà de quelques enseignements : « Le trafic de transit a diminué, passant de 27 à 23 % du trafic total, dans le centre-ville et il a été constaté une forte augmentation des flux vélos sur la Grande rue (+30 % à +140 % par rapport à mai 2024) ».

La Métropole entrevoit note également une amélioration générale du cadre de vie et une amélioration de l'attractivité du centre-ville « ayant vu les flux, toutes mobilités confondues, augmenter ».